

21 Juin 81

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant les tableaux
demandés pour l'Exposition de
l'Art Ancien, à Liège

N° 2100

2100
Exposition de l'Art ancien à Liège.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Brux. 14 Juillet 1881

MINISTRES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

2100

Mme le Ministre de l'Industrie
La lettre peu mesurée de M. le Gouverneur de la
province de Liège ne nous émeut pas. Nous persistons à
conseiller au gouvernement de ne pas accorder au comité de
l'exposition retrospective de Liège l'objet de sa demande.
Nous n'y mettons ni ~~obstacle~~ mauvais vouloir, ni abstention,
ni égoïsme surtout. ~~C'est~~ on s'étonne de voir employer avec
aussi peu d'à propos ~~de~~ de ~~juste~~ cette expression par une personne
qui devrait savoir qu'elle manque de juste application là
où aucun intérêt personnel n'est et ne peut être en jeu. Nous
ne sommes évidemment justes que par de considérations
d'intérêt public.

En dépit de toute affirmation contraire, nous maintenons
que les Musées ne prêtent point au dehors leurs richesses
artistiques. ~~Le~~ Ni le Louvre, ni le Musée Cluny
ne se sont déjoints de cette règle lorsqu'on a organisé à
Paris des expositions historiques. Jamais un tableau n'est sorti
des Musées de -Londres, de Berlin, ~~de Vienne~~ de Dresde,
de Vienne ou au vue d'une pareille destination. ~~Il y a eu~~
~~quelques~~ ~~ans~~ ~~à~~ ~~Paris~~ ~~les~~ ~~derniers~~ ~~années~~ de l'Empire le directeur
des Beaux arts ~~en~~ ~~France~~, conçut le plan d'une exposition
où ~~beaucoup~~ auraient été réunis les chefs-d'œuvre de nos

La province. aucune ville ne consentit à laisser l
de tableaux peints comme le zigzag du voyage et l'on
dut renoncer à l'entretien ~~du~~ projet en question.

Les accidents de chemin de fer ne sont pas rares.
D'un autre côté ceux qui peuvent survenir par suite
d'un emballage défectueux ou par le maniement du tableau
par les ouvriers chargés du placement et du déplacement
sont toujours à craindre. Il n'y a guère d'exposition où
l'on n'ait à constater quelques uns de ces accidents plus
ou moins graves. En 1871 un tableau de M. de Caye
appartenant à l'Etat et qui fut envoyé à
Paris pour figurer dans une exposition, en revint avec une
large déchirure. Il n'y a que deux mal lorsqu'il
s'agit ~~d'une grande~~ de la production d'un ~~tableau~~ ^{restaurer}
visant qui peut ~~être~~ ^{ou en faire un duplicata} son ~~œuvre~~ ^{travail} si c'est
un tableau ancien, le mal est irréparablement ~~entier~~
et irréparable.

Il est de la plus haute importance de ne pas
~~se~~ établir un précédent qui pourrait être souvent
 invoqué dans des circonstances semblables à celle où
 se présente la demande du Comité Liégeois. Et c'est
 ce Brugg et d'Auvergne ont ^{brillé d'un} ~~été~~ lieu autre éclat
 que celle de Liège. Et dans Villeg pourrions nous
 à leur tour, ~~fait~~ organiser 3 expositions historiques.
 Enverme - nous la ne Van Eyck et nos Rembrandt,

ici ny Ruben, ny Van Dyck, ny Teniers? Il le
faudra bien si la demande de la Ville de Liège est
accueillie, car elle ne saurait prétendre que l'interdiction fût
levée pour elle seule, sans encourir le reproche d'égoïsme.
Qu'on ne parle ny de la fautive sécurité donnée par des
contrats avec la compagnie d'assurance. ~~Ce n'est ny avec une~~
~~bonne~~ d'argent ~~qu'un coup~~ ne sera jamais prise comme
~~elle~~ l'équivalent d'une assurance d'autrefois qu'il n'est au
pouvoir de personne de faire remonter, si quelque accident
vient à la détruire.

C'en serait fait de Musée, si le principe de l'intention absolue ~~de la loi~~ du déplacement d'objets d'art qui ils enferment n'était ~~pas~~ ~~rigoureux~~ strictement et rigoureusement appliqué. Une exception en amène naturellement une autre, et l'usage devient abus et le Musée qui entre dans cette voie dangereuse cesse de répondre à sa destination; il cesse d'être un refuge où les œuvres de maîtres, après avoir couru ~~un~~ maint péril, trouvent ~~en~~ enfin la garantie d'une saine conservation. Voilà ce qui a été compris partout: en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Hollande et ce qu'il faut également qu'on comprenne dans notre pays, malgré le peu de penchant qu'on y ~~est~~ ^a à le soumettre à une règle.

Religions, Nominer le Ministre, & attribuer son rang

font une loi de maintenir l'opinion que nous avons
d'eu en l'honneur de nous exprimer ~~relativement~~ sur
~~la~~ ~~question~~ l'impossibilité de faire droit à la demande
du comte de organiser l'exposition ~~historique~~ ~~de~~
retrospective ~~linguistique~~ ~~et~~ ~~de~~ de Liège tantant
à obtenir l'exposition dans cette ville de plus en plus
du Musée de l'Etat.

f. s.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

1 ANNEXE.

SOMMAIRE

Bles
Carlier
Flémalle B.
De Lamoignon
Dombart
Pedenier

Bruxelles, le 8 Juillet 1881

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2100

Messieurs,

M. le Gouverneur de Liège insiste,
au nom du Comité d'administration de
l'exposition de l'art ancien, pour que le
Gouvernement prête les tableaux de l'école
liégeoise qui font partie des Collections
de l'Etat. En vous communiquant sa
lettre, je vous prie de me dire si, dans
votre pensée, les motifs de refus qui lui
a été opposé, ne sont pas atteints par
les nouvelles observations qu'il fait valoir.
J'aimerais en tout cas que vous m'indi-
quiez les œuvres d'art que le Musée
possède et qui se rattachent aux écoles
liégeoises. Je voudrais aussi avoir votre
appréciation quant à la valeur de ces
œuvres d'art. Je crois devoir vous faire
remarque que l'affaire est très urgente.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Robin-Jacquemyns

A la Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture de l'Etat.

Copie.



Liège, le 7 juillet 1881.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 6 de ce mois, Lettres Beaux-Arts N^o, N^o 20082, et je vous prie de permettre que je vous soumette les observations que cette communication me suggère.

Je comprends fort bien, Monsieur le Ministre, que vous ne puissiez forcer la main à l'Administration du Musée de l'Etat et l'obliger à prêter à l'Exposition de l'Art ancien au Pays de Liège les tableaux de l'Ecole Liégeoise dont elle a la garde.

Mais ce que j'admets plus difficilement, je l'avoue, c'est qu'il ne puisse être fait exception aux règles dont parle votre dépêche en faveur d'une exposition unique en son genre, et sans précédent, d'une exposition importante destinée à réunir, pour une seule fois, toutes les œuvres de l'Art ancien dans le Pays de Liège.

Je pense que c'est une erreur de croire que tous les Musées de l'Europe opposent à une pareille Exposition la même fin de non-recevoir.

Il en est sans doute donc l'égoïsme
égale celui du Musée de Bruxelles, mais ce sont
des Musées étrangers, et cependant plusieurs
d'entre eux ont compris qu'à l'occasion du 50^e
anniversaire de notre indépendance, la ville de
Liège, qui a lutté avec le plus d'ardeur pour
la cause de cette indépendance, avait droit aux
sympathies de l'Europe; plusieurs de ces
musées étrangers nous ont envoyé ou nous
ont promis les œuvres que nous leur demandions.

La ville de Liège, enfin, a envoyé à
l'Exposition de Bruxelles tout ce qui lui a été
demandé et il semble qu'elle aurait dû
pouvoir compter sur une certaine réciprocité
de bons procédés.

J'espère encore, Monsieur le Ministre,
que vous voudrez bien vous rendre aux raisons
que je vous expose rapidement ici & qu'il vous
sera possible de revenir sur la résolution que
vous venez de me notifier.

Veuillez agréer, M^{te} H^{te}.

Le Gouverneur. Président,
(signé) Ch. de Lusemanns.

Ministère des Sciences, de l'Instruction Publique et du Commerce

L'Interieur 2100

ham in the sun on

Vainc une nouvelle lettre de
me faire. Je dirai un bayer
des tableries légères qu'il vaudrait
en prendre au moins pour les
expériences les plus. il ne
a, d'après me faire, un
très tableries de l'acier
d'après un modèle, un bayer,
un bayer et un bayer, et
au moins n'est, je pense, d'un
bien grand valeur. il serait
désirable pour les expériences

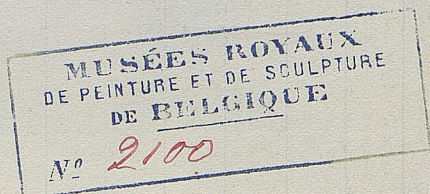
deponced, has not
been to demand 2 m.
of Sunday, but yesterday
for the new arrangement
has left.

Vote Demand

Dr. Thibault

Breilly 40 Juin 1884

Monsieur le Ministre



Par votre Décret en Date du 21 Juin, vous
m'avez fait l'honneur de m'avoir demandé notre avis sur
la requête qui vous est adressée pour le Comité de patronage
de l'exposition internationale organisée à Liège, à l'effet
d'obtenir du Gouvernement, pour la faire figurer
à cette exposition, les tableaux de anciens maîtres de l'école
de Liège et de l'école de la Meuse qui font partie
du Musée de l'Etat. Il vous est absolument impossible
de donner un avis avis favorable relativement à
l'objet de cette demande du Comité liégeois. Dans aucun
des Musées de l'Europe on n'autorise le déplacement
et le transport de ~~une~~ œuvre d'art qui le composent.
Quand la ville d'Anvers a organisé son exposition de
œuvres de Rubens, elle s'était flattée d'obtenir de l'Etat
le prêt de tableaux de maîtres. Le refus qu'elle a
éprouvé de toutes parts n'a pas tardé à dissuader
les allées à cet égard. La vertu de principes qui
ont déterminé ce refus, dans une circonstance semblable,

~~Le~~ me very sorry obliged, à votre grand regret,
de donner un avis absolument contraire à la demande
adressée au gouvernement par le comité d'exposition
retropective de Liège relativement à l'absence des
tableaux du Musée de Bruxelles.

Très très agréablement, le Ministre, l'assurance
de votre haute considération.

L. G. Buisson

L. T.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 20082.....

Bruxelles, le 21 juin 1881.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Messieurs,

Une exposition des écoles de Liège et des bords de la Meuse doit avoir lieu à Liège, à l'occasion des fêtes du Cinquantenaire. Le comité de patronage a obtenu le concours d'un grand nombre de propriétaires d'œuvres appartenant à ces écoles, et il demande que le Gouvernement concoure de son côté au succès de cette exposition, dont l'intérêt ne peut être contesté, en prêtant ceux des tableaux qui se trouvent dans ses musées et qui entreraient dans le cadre qu'il s'est tracé.

Je vous prie de me donner votre avis sur cette demande.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
G. Van der Smissen

A la Commission directrice des Musées
de peinture, etc.,
(Monsieur Gallait, Président).